



PERMIS EXPRESS

4 avenue Philippe de Girard
93420 VILLEPINTE

Tél: 01.49.36.15.66

Siret : 83880091000021

Agrément N° E 18 093 003 20

Evaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 50 minutes, va être réalisée en voiture auto-école sur un document type fiche d'évaluation de chez Rousseau (voir pièce jointe).

I - Parcours de la formation :

Cette évaluation permettra de proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

II - Items évalués :

Cette évaluation portera sur :

- ✓ Vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule.
- ✓ Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route.
- ✓ Vos compétences psychomotrices.
- ✓ Vos motivations.

III - Les moyens utilisés :

Cette évaluation est réalisée dans le véhicule auto-école avec votre futur moniteur ou sur tablette.

IV - Information du public :

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.



PERMIS EXPRESS

4 avenue Philippe de Girard
93420 VILLEPINTE

Tél: 01.49.36.15.66

Siret: 83880091000021

Agrément N° E 1809300320

Enjeu de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage à l'examen du permis de conduire

I - Enjeu de la formation préparatoire :

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers et respectueuse de l'environnement.

La formation doit permettre à tout usager de :

- ✓ Prendre conscience des facteurs de risque.
- ✓ Comprendre les interactions entre ces facteurs.
- ✓ Prendre en compte, lors de sa conduite, de ses capacités et de ses limites.
- ✓ Adopter une conduite apaisée.
- ✓ Comprendre l'interaction entre l'homme, le véhicule et l'environnement.

La formation :

- ✓ Favorise la prise de conscience des risques.
- ✓ Permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et sur ses faiblesses.
- ✓ Permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La formation facilite :

- ✓ La mémorisation des règles.
- ✓ L'assimilation des règles et des comportements à adopter.

- ✓ La compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises.
- ✓ Les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

II - Déroulement de la formation :

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres usagers en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression vous accompagnent dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mise en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

La formation se déroule de la manière suivante :

- ✓ L'élève doit au préalable suivre des cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique.
- ✓ La formation à l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière se déroule en alternant le « comprendre » au « réussir » et inversement.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide.

Elle permet :

- ✓ Une meilleure mémorisation des règles.
- ✓ Une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter.
- ✓ Une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.
- ✓ Une meilleure compréhension, notamment avec l'alternance théorie/pratique qui permet de mettre en pratique les connaissances acquises sur la route.
- ✓ Les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

III - Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- ✓ Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- ✓ Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- ✓ Réaliser une manœuvre en marche arrière.
- ✓ Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- ✓ Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux jeunes conducteurs.
- ✓ Adapter sa conduite dans un souci d'économie.
- ✓ Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétence dans une grille d'évaluation.



PERMIS EXPRESS

4 avenue Philippe de Girard
93420 VILLEPINTE

Tél : 09.52.20.00.10

Siret : 83880091000013

Agrément N° E 1809300320

Parcours de formation

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève concentration, assiduité et motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite et à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

I - Parcours théorique :

La formation théorique, qui porte sur des questions « d'entraînement au code », pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (Digiquizz ENPC + Rousseau), avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via internet (Digiquizz ENPC+ Rousseau).

La formation portant sur les thématiques spécifiques (alcool et stupéfiants, distracteurs, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, etc...) se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cinq thématiques sont proposées, vous devez obligatoirement assister à ces cinq cours. En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

II - Parcours pratique :

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance, prenant en compte la variété des situations de conduite ; Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- ✓ En ville
- ✓ Sur route hors agglomération
- ✓ Sur autoroute, voie rapide
- ✓ De nuit (leçons prises l'hiver)
- ✓ Environnement dégradé



PERMIS EXPRESS

4 avenue Philippe de Girard
93420 VILLEPINTE

Tél: 01.49.36.15.66

Siret : 83880091000021

Agrément N° E1809300320

Règlement intérieur

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement est applicable pour l'ensemble des stagiaires.

Article 1 - Règles d'hygiène et de sécurité :

L'auto-école est un lieu public, en conséquence il est demandé de respecter les lieux dans lesquels la formation est dispensée, ainsi que le matériel mis à disposition.

Dans le cadre de la formation théorique et pratique, le téléphone portable doit être éteint ou sur silencieux. Le silence doit être conservé lors des cours et des tests de code afin de ne pas perturber la séance en cours. Une tenue correcte est exigée pour assister aux séances de code ainsi que pour effectuer une leçon de conduite. Des toilettes et lavabos sont à disposition des stagiaires. Ces derniers doivent être tenus en état de propreté.

Article 2 - Consignes de sécurité :

Tout stagiaire est tenu d'utiliser tous les moyens de protection contre les accidents et suivre scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies.

Il est interdit de déposer et de laisser séjourner des matières inflammables dans les passages ainsi qu'à proximité des issues des locaux.

En cas de nécessité de soins de premiers secours, une boîte est à disposition dans le bureau d'accueil.

Il est interdit de pénétrer ou demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue. Il est également interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de la drogue ou des boissons alcoolisées.

Article 3 - Accès aux locaux :

L'auto-école est ouverte 6 jours sur 7 sauf jours fériés et circonstances exceptionnelles mentionnées 48 heures à l'avance sur la vitrine de la porte d'entrée. Les inscriptions et demandes de renseignements s'effectuent pendant les heures de permanences le lundi de 16h00 à 20h00, du mardi au vendredi de 10h00 à 13h30 et de 16h00 à 20h00 ainsi que le samedi de 10h à 14h00. La salle de code est accessible sans rendez-vous aux horaires d'ouverture de bureau.

Article 4 - Organisation des cours théoriques et pratiques :

Les séances de code sont dispensées aux horaires d'ouverture de l'agence sauf circonstances exceptionnelles. Un nombre maximum de 10 personnes (enseignants compris) est accepté. Les cours de code sont assurés soit avec un support média ou par un formateur titulaire d'un diplôme d'état, ainsi

que d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur en cours de validité. Il est possible de s'entraîner au code via internet et consultable par les enseignants.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ, à l'issue de laquelle une estimation du volume d'heures de formation nécessaire à l'élève est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des aptitudes de celui-ci, de sa motivation et de sa régularité. Le stagiaire doit venir à chaque leçon de conduite avec son livret. Les leçons de conduite sont réservées en fonction des disponibilités du stagiaire et du planning de l'auto-école. Toute leçon non décommandées 48h à l'avance, jours ouvrables, sera considérée comme due, sauf cas de force majeure dûment justifiée. En cas de retard d'un stagiaire à son heure de conduite, il ne sera pas possible de décaler sa leçon pour éviter de retarder les heures des élèves suivants.

Article 5 - Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques :

En plus d'une tenue correcte demandée, il est obligatoire d'assister aux leçons de conduite en chaussures plates (talons hauts et tongs interdits). Pour les formations deux-roues, un casque homologué, des gants, des chaussures couvrant les chevilles, blouson adapté et pantalon long sont obligatoires.

Article 6 - Utilisation du matériel pédagogique :

Il est remis à l'élève une carte ENPC pour assister aux séances de code nous leur délivrons un boîtier au stagiaire. Toute perte de la carte lui sera facturée.

Article 7 - Assiduité des stagiaires :

L'assiduité à la formation est indispensable au bon déroulement de celle-ci. Il est donc essentiel de respecter les horaires de code. L'établissement se garde le droit de refuser tout retard au code afin de ne pas perturber la séance en cours.

Article 8 - Comportement des stagiaires :

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté de chacun. Les stagiaires sont tenus à une obligation de discrétion en ce qui concerne toutes informations relatives à la formation d'autres stagiaires. Par ailleurs, le manque de respect du stagiaire envers son formateur ou l'inspecteur du permis de conduire entraîne l'exclusion sans délai de l'établissement.



PRATIQUE DE L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE

Découvrir la conduite pratique et l'ensemble des procédures de conduite, ceci vous servira de base pour compléter vos leçons de conduite ou l'essentiels abordés en leçons.

Découvrir la conduite pratique est organisé selon les compétences de votre livret d'apprentissage, les principales notions à maîtriser pour bien conduire :

COMPETENCE N°1

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- S'installer au poste de conduite (le siège, les rétroviseurs, les systèmes de retenue)
- Connaître les principaux organes de la voiture (l'embrayage, la boîte de vitesse)
- Démarrer et s'arrêter: la mise en route du moteur, les démarrages, la marche lente, l'arrêt.

COMPETENCE N°2

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Positionner le véhicule sur la chaussée, les placements.
- Franchir les ronds points.
- Franchir les intersections suivant le régime de priorité et y changer de direction.

COMPETENCE N°3

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec d'autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité, évaluer la distance en roulant.
- Dépasser et être dépassé.
- Passer les virages, la force centrifuge et la trajectoire.
- S'insérer, circuler et sortir en voie rapide.

COMPETENCE N°4

Effectuer les manoeuvres

- Effectuer une marche arrière et un demi tour.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille, et en créneau.
- Quitter un stationnement.
- Les manoeuvres à l'examen.